Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1103 A

10 avril 2015

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 octobre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 965 200 francs destiné à des travaux de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) dans les locaux Swisscom situés au 38, boulevard Georges-Favon, parcelle N° 578-DDP2734, feuille N° 32, commune de Genève-Plainpalais.

Rapport de M^me^ Patricia Richard.

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et constructions le 11 novembre 2014. Elle a été traitée sous la présidence de M. Guy Dossan, les 28 janvier, 4 février et 25 mars 2015. Les notes de séance ont étés prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie vivement.

Séance du 28 janvier 2015

Audition de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M. Philippe Meylan, responsable de la Direction du patrimoine bâti, et de M. Pierre Bosson, gérant d'opérations foncières au département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M^me^ Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, et de M^me^ Silvia Iuorio, administratrice du Musée d'art et d'histoire

M^me^ Charollais nous explique que cette demande vise à transformer une autre partie des locaux de la centrale Swisscom enterrée sous Plainpalais au 38, boulevard Georges-Favon, afin d'y stocker les collections de livres et périodiques de la bibliothèque d'art et d'archéologie.

En 1967, la Ville a accordé un droit de superficie de cent ans à Swisscom, anciennement PTT, pour exploiter un central téléphonique. Suite à l'évolution de la technologie, en 2000, Swisscom nous propose de reprendre une partie des locaux dont ils n'ont plus besoin. Cela a été fait en 2006, puis en 2010, pour y installer les Archives de la Ville de Genève (AVG), et pourrait se poursuivre en fonction de la libération progressive des installations.

La Ville est toujours propriétaire du fonds des parcelles, mais l'ouvrage lui-même appartient à Swisscom, qui conserve également le droit de superficie. C'est pourquoi la reprise des locaux par la municipalité comprend le transfert à la Ville de servitudes d'usage et de circulations, en même temps que se réduit la rente foncière versée par Swisscom à la collectivité publique. La rente diminue de

6000 francs par année, mais, pour la Ville, cela équivaut au montant d'une location annuelle à moins de 10 francs le m^2.

M. Meylan nous explique que Swisscom a mandaté une série de travaux sur les surfaces qu'ils exploitent encore, mais aussi dans l'espace rendu à la Ville, qui recevra les surfaces vides et prêtes à être aménagées, ainsi que des accès modifiés pour permettre la livraison des stocks d'archives. Les honoraires mentionnés dans la proposition sont destinés aux mandataires de Swisscom. Les travaux mentionnés dans la proposition comprennent une installation de chauffage et d'hygrométrie spécifique pour les archives papier. M. Meylan souligne encore que le système de sécurité de Swisscom est mis à la disposition des dépôts de la Ville.

M^{me} Koelliker explique que la Commission des bibliothèques, qui réunit les responsables municipaux des bibliothèques scientifiques et des AVG, a jugé adéquates les conditions de stockage des collections documentaires proposées dans le dépôt de Georges-Favon, où les AVG utilisent déjà une partie de la surface.

Parmi les institutions ayant formulé des demandes de place de stockage figurent notamment la Bibliothèque de Genève (1200 m^2), la BAA dont une partie des collections dont elle est responsable est stockée au MAH (400 m^2), la Bibliothèque musicale et le Muséum d'histoire naturelle.

Prenant note de ces besoins, le Comité d'attribution immobilière (COATRIM), un organe de la Direction générale de la Ville, a donc validé la demande de la BAA, dont tous les stocks archivables, actuellement conservés à la promenade du Pin et à Charles-Galland, pourront être archivés à Georges-Favon. La place restante sera proposée pour y entreposer les archives de la Bibliothèque musicale et du Muséum.

Ce déplacement permettra un meilleur archivage des documents précieux. Le BAA est garant de la conservation des publications du MAH et gère actuellement des bibliothèques localisées aux Casemates, à Charles-Galland (sous-sol du MAH) et au Musée de l'Ariana. S'il fallait louer à des tiers, le budget de fonctionnement serait impacté de 40 000 à 50 000 francs par année.

Questions des commissaires

Le dépôt de Georges-Favon ne sera destiné qu'à l'archivage des dossiers et non accessible au public. Les collaborateurs s'y rendraient une à deux fois par semaine pour y chercher les documents consultables sur demande préalable à la salle de lecture de la Bibliothèque. Cela libérerait la totalité du sous-sol à Charles-Galland (MAH) d'un stock de documents qui ne reviendront pas après la rénovation du musée, car les surfaces rénovées seront dévolues aux collections et à l'accueil du public. L'Ariana serait libéré de 10 m^2 d'imprimés.

M[me] Charollais répond à un commissaire que même si la surface proposée ne correspond pas à toute celle dont la Ville a besoin, elle a le mérite de n'être que peu onéreuse, et la miniaturisation des installations Swisscom laisse penser à une libération progressive des locaux en notre faveur. L'essentiel de l'investissement demandé sera consacré à l'achat des étagères de stockage qui monteront jusqu'à 4,20 m avec des chariots-échelles à roulettes. Stabilité optimum.

M. Meylan nous explique que la température nécessaire à une bonne conservation des archives varie de 18 à 22 degrés et que l'hygrométrie doit être de 45 à 50%.

Les «prestations du personnel pour investissements» de 5% représentent la charge de travail imputable au travail fourni par les collaborateurs de notre administration pour le déménagement.

Un système d'alarme feu est déjà installé dans tout le complexe et relié à Swisscom.

M. Meylan croit savoir que les archives ne sont pas assurées.

Cet objet a été ressorti des investissements reportés par les arbitrages, parce que l'enjeu immédiat est de trouver 125 m^2 pour le MAH. Si ce crédit est refusé, il faudra de toute façon trouver des dépôts à louer, et cela sera beaucoup plus cher.

Suit à une demande, l'audition de M. Kanaan est approuvée par 9 oui contre 1 non et 3 abstentions.

Séance du 4 février 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif responsable du département de la culture et du sport, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, de M[me] Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M[me] Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport et de M. Jean-Yves Marin, directeur du Musée d'art et d'histoire

La conservation des archives et du patrimoine font parties des responsabilités de la Ville, même si M. Kanaan préférerait investir dans les musées.

Il rappelle qu'à l'origine du projet du dépôt du Carré vert, actuellement en construction sous l'écoquartier de la Jonction, les musées voulaient 18 000 m^2; seuls 10 000 m^2 ont été approuvés pour tous les musées de la Ville. Le site de Georges-Favon, outre son faible coût, présente des conditions adéquates pour conserver des archives et imprimés qu'il n'est pas nécessaire de garder dans un site high-tech.

S'agissant de la question de la pertinence de stocker des archives au centre-ville, M. Kanaan rappelle que Swisscom, qui conserve encore des installations sécurisées à Georges Favon, n'admettrait pas que ces lieux soient accessibles au public; seul un personnel dûment autorisé doit pouvoir y entrer.

Le dépôt du Carré vert est conçu à terme pour abriter les réserves des musées dont la valeur estimée est de 3,5 milliards de francs.

La surface de dépôt est moins importante que les besoins exprimés; il faut donc trouver des solutions économiques et pérennes, ce à quoi le dépôt de Georges-Favon répond en partie.

Un commissaire se souvient d'un débat relatif à des lieux nocturnes adaptés, et estime que le site de Georges-Favon répondrait à ce besoin; de son avis, il est difficile de soutenir la décision d'abriter des livres, alors que l'on manque cruellement en ville de lieu adapté à la vie nocturne. Mais il ne conteste pas le coût modique de cette proposition.

Transformer ces locaux en salle de spectacle coûterait au moins 20 millions de francs, selon M. Pagani. Cependant, la société Swisscom a été très claire: ces locaux ne peuvent être affectés qu'au stockage.

Il regrette que, très souvent, le désir de vie nocturne de certains ou les projets d'autres soient stoppés par des oppositions de riverains désireux d'un minimum de respect pour leur tranquillité de sommeil.

Les magistrats confirment à un commissaire que le propriétaire de ces locaux est Swisscom.

Séance du 25 mars 2015

Cette séance fait suite aux réponses enfin parvenues à notre commission après la relance de notre cher président.

Réponse écrite à la question d'un commissaire sur les nouvelles charges d'énergie

Les frais de chauffage du boulevard Georges-Favon 38 pour la saison juillet 2012 – juin 2013 se présentent comme suit (répartition selon surface).

	Fr.
Mazout	2 325,70
(notre part: 2 642,70 l)	
Autres énergies	296,40
Courant brûleur et pompes	37,05

Maintenance/nettoyage chauffage	310,10
Total de frais de chauffage	2 969,25

Pour information, nous avons reçu dernièrement la facture pour la saison juillet 2013 – juin 2014. Cependant, nous nous sommes aperçus d'une anomalie au niveau de la consommation de mazout. En effet, celle-ci est de 0 l. Les autres frais sont les suivants:

Autres énergies	296,40
Courant brûleur et pompes	37,05
Maintenance/nettoyage chauffage	459,25
Total de frais de chauffage	792,70

Deuxième réponse écrite à la demande de la future sécurité des lieux

Le locaux seront équipés d'une détection incendie avec avertissement à Siemens. Le contrôle d'accès est géré par Swisscom avec boîtiers de commande par badge.

Les deux systèmes sont gérés par Swisscom.

La détection agression/effraction est gérée par la Ville et est relayée par Certas.

Prises de positions des groupes

Le Mouvement citoyens genevois plaide en faveur de cette proposition, notamment en raisons du coût modique et avantageux de la location et transformation des locaux.

Pour un commissaire socialiste, l'archivage dans l'hypercentre où les mètres carrés sont rares relève du principe de la mauvaise utilisation de surface, même s'il ne conteste pas l'argument financier.

Vote

La proposition PR-1103 est soumise au vote et acceptée par 14 oui et 1 abstention (S).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 965 200 francs destiné à des travaux de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) dans les locaux Swisscom situés au 38, boulevard Georges-Favon, parcelle N° 578-DDP2734, feuille N° 32, commune de Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 965 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Annexe à consulter sur le site internet: présentation Powerpoint